

Communiqué de presse

Colloque : « Médiateur de la République : protecteur du citoyen »

- **Sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de l'institution du Médiateur de la République au Liban**

Beyrouth, le 6 novembre 2009 : Cette journée marque l'ouverture d'un colloque organisé par le Centre professionnel de médiation (CPM) de l'Université Saint-Joseph, en collaboration avec la Faculté de droit et des sciences politiques et le Centre d'études des droits du monde arabe (CEDROMA) de l'USJ au Campus des sciences sociales (amphithéâtre Gulbenkian), avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Ambassade de France au Liban et le concours de l'Association des Ombudsmans de la méditerranée, sous le thème : « **Médiateur de la République : protecteur du citoyen** ». Ce colloque réunit plusieurs intervenants dont le Médiateur de la République française M. Jean-Paul Delevoye, le Wali al Madhalim du Maroc Moulay M'Hamed Iraki, l'ancien ministre d'Etat pour la Réforme Administrative M. Fouad El Saad, ainsi que le professeur Hassan-Tabet Rifaat.

Ce colloque a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de l'institution du Médiateur de la République au Liban, d'autant plus que le Médiateur de la République (ou Ombudsman) est en effet une autorité indépendante qui a pour mission de régler à l'amiable les litiges entre l'administration et le citoyen.

Dans son mot d'ouverture, Pr. René Chamussy s.j., Recteur de l'USJ, a précisé que l'Université Saint-Joseph est honorée d'accueillir des personnalités qui ont su se situer là où leur nom les désigne entre la République et le citoyen, entre l'administration et ses administrés et a souligné : « Il y a là en effet pour nous quelque chose d'essentiel qui touche tant aux valeurs que l'on aimerait voir assumées par nos compatriotes et leurs responsables qu'au fonctionnement très concret de systèmes politiques trop souvent, dans notre monde arabe, tentés par les voies expéditives du totalitarisme administratif. »

Et d'ajouter : « Ne serait-il pas plus raisonnable de nous préoccuper, avant même de nous attacher à élaborer ce genre de relations, de ce qui est essentiel et si difficile à construire qu'est la démocratie et le plus élémentaire respect des Droits de l'Homme. Certes il ne manque pas d'associations ou d'individus qui n'hésitent pas à s'engager sans problème en ce domaine. Et un tel engagement leur coûte parfois très cher. Mais n'est-ce pas là une priorité inévitable ? Pour notre part, nous pensons de fait qu'il s'agit bien là d'une priorité, mais nous estimons tout en même temps qu'il n'est pas possible de laisser plus longtemps à la dérive le lourd problème des relations entre l'administration, ceux donc qui devraient veiller au bien commun de la société, et les citoyens, ceux qui en fait devraient savoir se comporter comme tels, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est ainsi que nous estimons pour notre part de la première importance non seulement que l'on réfléchisse à ces problèmes, mais aussi que l'on s'efforce de mettre en place les structures manquantes à l'instar de ce qui s'est fait, Messieurs les Médiateurs et Ombudsmans, en France au Maroc, en francophonie et au bord de la Méditerranée, tout un monde où notre Université s'efforce de rayonner et de faire connaître les valeurs essentielles du respect de l'autre comme des règles qui permettent aux citoyens de vivre ensemble. »

Par ailleurs, Mme Johanna Hawari-Bourgély, Directeur du Centre professionnel de médiation de l'USJ (CPM), a précisé dans son allocution que le Centre professionnel de médiation (CPM), s'est fixé un objectif qui est « de former cet HUMAIN à la médiation, en vue d'essayer de pacifier les tensions entre les hommes, par la voie du dialogue. ». Puis elle a communiqué certains faits concernant le CPM : « à ce jour et avec la formation de cette année, le CPM aura initié 72 médiateurs issus de cultures, confessions et professions diverses. Leur objectif : servir nos concitoyens dans la recherche d'un apaisement de leurs différends. Outre la formation de médiateurs professionnels, le CPM s'active sur tous les fronts de la société civile afin de sensibiliser et de promouvoir la médiation, qu'elle soit conventionnelle, judiciaire ou administrative. A cet effet, le CPM a déposé en juin 2009, un projet de loi pour le développement de la médiation judiciaire au Liban. Et depuis octobre 2009, le CPM est devenu membre du conseil d'administration de la Conférence Internationale de Médiation pour la Justice. Association réunissant des médiateurs, magistrats et avocats de 30 pays différents et ce, en vue de développer la médiation judiciaire dans le monde. »

« Le CPM, a-t-elle poursuivi, cherche à sensibiliser sur la nécessité de création d'une institution de Médiateur de la République au Liban. Nous ne sommes pas précurseurs dans ce domaine. Un grand nombre de professeurs, juristes et hommes de loi ont travaillé sur ce thème qui a abouti à la promulgation de la loi de 2005 prévoyant la création d'un Médiateur de la République au Liban. Un grand nombre de pays Méditerranéens sont aujourd'hui dotés de cette institution, protectrice des citoyens. Ces Ombudsmans et Médiateurs sont rassemblés autour de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée, association fondée en décembre 2008 par le Médiateur de la République Française, le Wali Al Madhalim du Royaume du Maroc et le Défenseur du Peuple Espagnol. Le CPM y est membre, non en sa qualité d'Ombudsman mais en vue de promouvoir la création d'un Ombudsman au Liban. L'institution d'un Ombudsman au Liban ne renforcerait-elle pas la confiance entre le citoyen et l'Administration ? »

Hawari-Bourgély a clôturé son allocution en remerciant les éminents intervenants : M. le Wali du Royaume du Maroc, M. le Médiateur de la République française, M. le Député Fouad El Saad, M. le Professeur Hassan Rifaat, le président de séance M. Antoine Khair, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Ambassade de France au Liban, la Faculté de Droit et le CEDROMA à l'USJ, et toute l'équipe du CPM.

Par ailleurs Pr. Antoine Khair a présenté les sujets des allocutions des autres intervenants : « nous verrons avec M. Jean-Paul Delevoye médiateur de la République Française et avec Moulay M'Hammed Iraki (مولاي محمد العراقي) « Wali al Madhalim » (والي المظالم) du Royaume du Maroc comment fonctionnent les institutions de médiation dans leurs pays respectifs. Ils éclaireront également notre lanterne en ce qui concerne l'association des ombudsmans de la Méditerranée et l'association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie. Quant au Liban, nous avons attendu la loi n.644 du 4 février 2005 pour voir apparaître chez nous une institution qui, jusqu'à aujourd'hui, n'a pas encore été mise en vigueur. Je ne sais pas si l'on peut classer cela dans les mauvaises habitudes qui deviennent de plus en plus notre lot ou dans les bizarreries qui vont finir par dépasser les règles juridiques les mieux assises. Dans tous les cas, je ne puis que saluer ici le principal promoteur de cette loi M. le ministre Fouad El Saad, qui nous parlera de son contenu. »

Pour plus d'informations prière de contacter :

Sandrine Sabbagh ou Roger Haddad, Service des publications et de la communication

Téléphone : +961 (1) 421 000 - Poste : 1218 ou 1175 ; Télécopie : +961 (1) 421 005 ; Courriel: medias@usj.edu.lb

Pour télécharger des photos haute résolution : <http://photos.usj.edu.lb>